



Pension de retraite et complémentaire

Par **AQUITAINE**, le **12/02/2012** à **14:47**

Bonjour, j'ai ma mère qui est un peu désorienté, me dit qu'elle touche que le minimum retraite sans retraite complémentaire et sans pension de réversion. Comme je sais qu'elle a travaillé toute sa vie et cotisé dans les caisses de retraite et que mon père cotisé dans la caisse des cadres et que maintenant il est décédé est-ce que je peux demander des justificatifs dans les caisses de retraites étant fille unique? merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **14:56**

Bonjour, c'est à votre mère de faire les courriers avec votre aide. La pension de réversion du régime général est versée avec des conditions de ressources. La pension de réversion du régime complémentaire est versée sans conditions de ressources. Vous avec votre mère vous rendre dans les accueils de la CNAV et de l'AGIRC-ARCO avec les feuilles de paie de votre mère et de votre père. Il faut savoir que le versement d'une retraite n'est pas automatique, il faut la demander et il n'y a pas d'effet rétroactif.